

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 4 FEVRIER 2025 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

5



Nombre de membres présents :

4



Nombre de membres ayant donné procuration :

1

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 4 février à 16 heures 30, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 28 janvier de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle Robert Robert au siège de la CCRMM à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :



Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLISHEIM



Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAY
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES



Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES :

M. Bernard RAULIN, ayant donné procuration à M. Alain FERRY

ASSISTAIT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR

M. Grégory HEINRICH, Directeur adjoint chargé du SCOT

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20260204-DEL IB202632

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère municipale d'AVOLSHEIM
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère municipale de DORLSHEIM
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller municipal de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
M. Sébastien JACOB, Conseiller municipal de WOLXHEIM
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Pierre Paul ENGER, Maire de HOHENGOEFT
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20260204-DEL IB202632

OBJET : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION _ INGENIERIE TERRITORIALE
2026

N° 2026-329 PETR

DECISION

Le Conseil Régional du Grand-Est a modifié le dispositif de soutien à l'ingénierie territoriale à compter de 2025 pour donner aux territoires des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés afin de :

- Mutualiser les projets pour développer des services, des activités et des emplois ;
- Valoriser les partenariats locaux ;
- Décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires ;
- Faire émerger des projets structurants et articulés entre eux ;
- Favoriser la transition énergétique et écologique ;
- Développer l'économie locale.

Les modalités financières de cette aide se déclinent comme suit :

- Une aide-socle de max 20 000 € modulée selon le caractère rural du territoire et le nb d'ETP comme suit :
 - 20 000 € pour les Pays de plus d'1 ETP dont la densité de population est inférieure ou égale à 50 habitants/km²
 - 15 000 € pour les Pays de plus d'1 ETP dont la densité de population est supérieure ou égale à 50 habitants/km²
 - 9 000 € pour les Pays comptant 1 seul ETP (2 Pays concernés)
 - Proratisée en fonction du % d'ETP pour les Pays de moins d'1 ETP (1 Pays concerné)Cette aide est à justifier par : un conseil de développement et/ou des groupes de travail associant la société civile actifs, des mutualisations de services et coopérations inter-EPCI, ainsi qu'un appui spécifique à la ruralité.
- Une aide thématique complémentaire déclinée en deux volets optionnels :
 - 8 000 € pour une thématique propre à chaque territoire, identifiée par le Pays en concertation avec la Région et à justifier par une fiche de suivi et des questions évaluatives autour de quelques indicateurs de réalisation et d'impacts ;
 - 4 000 € pour la contribution active à un chantier collectif à mener sur 3 ans dans le cadre du réseau Région / Pays et en lien avec Citoyens & Territoires, la tête de réseau partenaire de la Région.

2025 était considérée comme une année transitoire, afin de lisser la baisse des dotations.

En 2026, une nouvelle baisse de la dotation dédiée à l'aide socle est annoncée pour se stabiliser en 2027 (soit - 5000 € pour chaque structure de Pays/PETR comptant plus d'un ETP).

La convention financière cadre pour la période 2025-2027, jointe en annexe, a été signée par le Président du PETR en application de la délibération n°2025-305 du Comité Syndical réuni le 9 juillet 2025.

Des conventions financières annuelles sont prévues en complément.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

- VU** la délibération N°25CP-986 de la commission permanente du Conseil Régional de la Région Grand Est relative au règlement d'intervention du dispositif régional de soutien à l'ingénierie territoriale ;
- VU** la délibération N°2025_305 du PETR Bruche Mossig relative à la sollicitation de l'aide à l'ingénierie territoriale pour la période 2025-2027, aide socle et volet optionnel (aide thématique + chantier collectif)

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité

sollicite

La subvention régionale d'aide à l'ingénierie territoriale -aide socle et volet optionnel (aide thématique + chantier collectif) - pour l'année 2026,

donne délégation

à Monsieur le Président pour approuver et signer la convention et les documents y afférent (convention financière annuelle, fiches de suivi, tableau de bord, ...).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance



Gilbert ROTH

Le Président,



Alain FERRY



Transmis au représentant de l'Etat le : 10/02/2026

Publié le : 11/02/2026

REÇU EN PREFECTURE
le 10/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20260204-DEL IB202632